

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 4 mars 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry

SONT ABSENTS : -

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

4 personnes sont présentes lors de la séance et 5 personnes sont présentes à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement 2025-01 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendum municipaux.
 - b. Nomination du maire suppléant.
- 5) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Achat d'une camionnette GMC Sierra 1500.
 - c. Dédommagement pour les boîtes à lettres brisées.
- 6) URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 21 février 2025.
 - c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 100 Rang 2.
 - d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 565, 1er Rang.
 - e. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2025-02, modifiant le règlement de zonage 2014-05.
 - f. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.
- 7) ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 25 janvier 2024.
- 8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Soutien à la demande de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) au sujet des camps de jour.
 - b. Adoption du Mode de fonctionnement du comité Amis des sentiers.
 - c. Nomination des membres du comité des Amis des sentiers.
 - d. Nomination d'un membre du conseil pour siéger sur le Comité de loisirs et de la culture.
 - e. Participation au projet Circonflexe.
 - f. Demande d'aide financière auprès du Réseau d'éclaireurs.
 - g. Demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog pour la reconstruction du chalet du parc municipal.
- 9) SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 11) AFFAIRES DIVERSES**
- 12) PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13) LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents. Elle annonce également la démission de madame Suzie Fortin, conseillère municipale.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-03-032

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, avec l'ajout des points 4.b. et 8.d.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 février 2025;

2025-03-033

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 4 février 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Adoption du Règlement 2025-01 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendum municipaux.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-01 relatif au tarif des rémunérations payables lors des élections a été donné lors de la séance du 4 février 2025 et que le projet de règlement a été présenté à la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a comme objectif de fixer les tarifs de rémunération du personnel électoral pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture.

2025-03-034 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement 2025-01 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendum municipaux.

ADOPTÉE

b. Nomination du maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut désigner un de ses membres comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Harry Bird cède de son poste de maire suppléant ;

2025-03-035 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme monsieur Jocelyn Brasseur comme maire suppléant ;

QUE l'autorisation de signature obligatoire des chèques soit modifiée comme suit :

- Retirer la signature de l'ancien maire suppléant Harry Bird;
- Ajouter la signature du nouveau maire suppléant, Jocelyn Brasseur. Le tout effectif le 4 mars 2025.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Le conseiller responsable de la voirie, monsieur Alexandre Berger, présente le rapport du mois de mars.

b. Achat d'une camionnette GMC Sierra 1500.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un seul camion qui est principalement utilisé par le responsable des travaux publics, mais que plusieurs autres employés permanents ou temporaires (inspecteurs, stagiaires, aide à la voirie) pourraient avoir besoin de se déplacer sur le territoire de la municipalité dans le cadre de leur travail ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la résolution numéro 2024-12-255, la municipalité a invité plusieurs concessionnaires à faire des offres de vente des camionnettes et qu'elle a choisi l'offre faite par Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE pour l'achat de ce camion, la municipalité veut s'emprunter au fonds de roulement municipal créé par le Règlement 2013-01;

2025-03-036

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'accepter l'offre de Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC, datée du 24 février 2025, pour l'achat d'un camion 2025 GMC Sierra 1500 (TK10753) cabine double 4RM, pour un prix total de 52 960,50\$ (plus taxes) ;

DE modifier la résolution 2024-12-255, en spécifiant que le financement de cet achat sera fait par un emprunt du fonds de roulement ;

D'emprunter du fonds de roulement un montant maximal de 60 000\$, qui couvrira le coût d'achat de la camionnette. Ce prêt sera remboursable sur 5 ans et payable à partir de 2026 par tranches de 12 000 \$ annuellement ;

DE financer le coût de modifications et adaptations nécessaires (signalisation, personnalisation, etc.) à même le fonds courant de la municipalité ;

QUE la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu, signent tous les documents nécessaires à l'achat de cette camionnette.

ADOPTÉE

c. Dédommagement pour les boîtes à lettres brisées.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quelques plaintes de la part de citoyens qui allèguent que leurs boîtes à lettres ont été endommagées par le déneigeur engagé par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, dans la majorité des cas, les citoyens ne seraient pas en mesure de démontrer que la responsabilité de ces dommages revient au déneigeur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut néanmoins offrir un service satisfaisant aux citoyens ;

2025-03-037	<p>Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>QUE la municipalité rembourse aux demandeurs un montant maximal de 50 \$ pour la réparation ou le remplacement d'une boîte à lettres brisée supposément par le déneigeur de la municipalité, sur présentation des factures et des photos des boîtes brisées.</p> <p>QUE ce dédommagement soit offert aux citoyens qui ont fait leurs demandes auprès de la municipalité à partir du 1^{er} janvier 2025.</p>
	ADOPTÉE
	<p>6) URBANISME</p> <p class="list-item-l1">a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme</p>
	<p>Le rapport des permis émis au mois de février est déposé par monsieur Harry Bird, conseiller municipal et président du CCU.</p> <p class="list-item-l1">b. Dépôt du procès-verbal du CCU</p>
	<p>Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 21 février 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et il est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller municipal et président du CCU.</p> <p class="list-item-l1">c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 100 Rang 2.</p>
	<p>Adresse : 100, rang 2 Lot : 5 191 969 Zone : VIL-2 Nature de la demande : Résidence unifamiliale.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Libby ;</p> <p>CONSIDERANT QUE l'aménagement prévoit la gestion des eaux de ruissellement et que l'architecture et les matériaux de revêtement proposés sont appropriés ;</p> <p>CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;</p>
2025-03-038	<p>Il est proposé par Harry Bird appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 100, Rang 2, lot # 5 191 969, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par Jean Sébastien Trottier, arpenteur géomètre, et daté du 12 décembre 2023 et des plans et devis préparés par Profab, datés du 3 décembre 2024.</p>
	ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 565, 1er Rang.

Adresse : 565, 1er Rang

Lot : 5 192 087

Zone : VIL-2

Nature de la demande : Dernière phase des travaux : fenestration, terrasse, solarium, revêtement extérieur et vestibule.

CONSIDERANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Libby ;

CONSIDERANT QUE les modifications du solarium et du vestibule améliorent l'apparence du bâtiment et que la fenestration et les matériaux de revêtement proposés sont appropriés ;

CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-03-039

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 565, 1er Rang, lot # 5 192 087, tel que présenté sur les plans préparés par BGLA Architecture + Design et datés du 29 janvier 2025.

ADOPTÉE

e. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2025-02, modifiant le règlement de zonage 2014-05.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les limites de la zone RUR-4 pour la faire concorder à l'affectation commerciale de type 2 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité fait un amendement en parallèle à son règlement d'usages conditionnels (numéro 2025-03) afin de régir les usages permis dans cette zone;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Michèle Turcotte, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2025-02 sera adopté.

ATTENDU QUE le conseil doit d'abord adopter un projet de règlement pour ce type de règlementation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

AVIS PUBLIC est donné qu'une séance de consultation publique aura lieu le jeudi, 20 mars 2025 à 18h00, au 9, rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du premier projet du règlement est déposée par la mairesse.

2025-03-040

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement de zonage 2025-02 modifiant le règlement 2014-05.

ADOPTÉE

f. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les usages spécifiques permis dans la zone RUR-4 (catégorie 2 des usages conditionnels), à savoir notamment l'ajout d'un usage commercial de service comprenant le service de location d'espace d'entreposage, ainsi que modifier certains critères d'évaluation qui s'y rattachent ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Michèle Turcotte, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement sur 2025-03 sera adopté.

ATTENDU QUE le conseil doit d'abord adopter un projet de règlement pour ce type de réglementation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

AVIS PUBLIC est donné qu'une séance de consultation publique aura lieu le jeudi, 20 mars 2025 à 18h00, au 9, rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du premier projet du règlement est déposée par la mairesse.

2025-03-041

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.

ADOPTÉE

7) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 28 janvier 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Soutien à la demande de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) au sujet des camps de jour.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant ce service à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte, ce qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

CONSIDÉRANT le fait que les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre à ces enjeux ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins spéciaux sont en nette croissance d'année en année ;

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui de celle-ci ;

2025-03-042

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministre de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et au préfet de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

b. Adoption du Mode de fonctionnement du comité
Les Amis des sentiers.

CONSIDÉRANT QUE l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité de constituer tout organisme pour l'organisation et la promotion des activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les sentiers en milieu naturel jouent un rôle important dans l'attractivité touristique, la santé publique et le développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît le rôle essentiel des bénévoles pour assurer la pérennisation et l'entretien des infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal Les Amis des sentiers assure la coordination des bénévoles et les communications avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut définir les rôles et responsabilités respectives du comité, de la municipalité et de ses bénévoles ;

2025-03-043 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal adopte le *Mode de fonctionnement du comité Les Amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton*.

QUE Les Amis des sentiers soit reconnu comme un comité municipal ;

QU'au moins un membre du conseil siège sur ce comité.

ADOPTÉE

c. Nomination des membres du comité Les Amis des sentiers.

CONSIDÉRANT QUE le *Mode de fonctionnement du comité Les Amis des sentiers* stipule que ses membres doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt à siéger sur ce comité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un de ses membres pour siéger sur ce comité ;

2025-03-044 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE monsieur Alexandre Berger, conseiller municipal, soit nommé comme membre du comité représentant du conseil municipal ;

QUE mesdames Christine Boutin, Claire Dumas, ainsi que messieurs Neilson Vignola et François Jolin soit nommés comme membres du comité.

d. Nomination d'un conseiller comme membre du Comité municipal de loisirs et culture.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2024-06 constituant le Comité municipal de loisirs et culture (CMLC) stipule que le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour siéger sur le comité ;

CONSIDÉRANT la démission de madame Suzie Fortin, conseillère municipale et ancienne représentante du conseil sur le CMLC ;

2025-03-045

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE monsieur Harry Bird, conseiller municipal, soit nommé comme membre du comité représentant du conseil municipal sur le CMLC.

ADOPTÉE

e. Participation au Projet circonflexe.

CONSIDÉRANT QUE Circonflexe est un programme national ayant pour objectif de créer un ensemble de points de service offrant gratuitement des équipements de loisir aux citoyens pour leur permettre une pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et qu'il cible particulièrement les populations plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QU'en Estrie, c'est le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) qui supervise l'implantation du projet dans la région;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100 000 \$ serait octroyé pour l'implantation de points de service dans la MRC de Memphrémagog pour une période allant jusqu'au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog s'est proposée pour faciliter la mise en œuvre du programme sur son territoire en s'occupant de :

- La gestion de l'entente avec le CSLE;
- La rédaction des bilans pour le programme;
- L'achat groupé des équipements de loisir pour les municipalités qui le souhaitent;
- La gestion de la répartition du budget selon le budget établi par le CSLE, en collaboration avec les municipalités participantes; et
- La promotion régionale du programme.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera responsable, s'il y a lieu, de la gestion opérationnelle de son point de service local, de la sélection des équipements, de l'encadrement de son personnel, de la collecte et du partage des données nécessaire au bilan et de la promotion du service auprès de sa population;

CONSIDÉRANT QUE 56 % du budget est alloué à la création de trois grands points de service de prêts d'équipements qui seront établis dans les municipalités ayant la plus grande proportion de

populations vulnérables, soit la municipalité du Canton de Potton, ainsi que dans les villes de Stanstead et de Magog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra emprunter des équipements de loisir à ces points de service;

CONSIDÉRANT QUE le reste du budget (44 %) est distribué équitablement entre les municipalités participantes en fonction du revenu médian après impôt des ménages, ainsi qu'au prorata de sa population par rapport à la population totale de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calcul, la municipalité devrait recevoir un montant de 2 251,33 \$;

CONSIDÉRANT QU' un minimum de 60 % de ce montant devra être utilisé pour l'achat d'équipements de loisir, qu'une réserve minimale de 7,5 % du prix des équipements devra être réservée pour son entretien et qu'un maximum de 31% du montant pourra être allouée pour les autres postes de dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles sont définies dans le programme Circonflexe;

2025-03-046

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à participer au programme et à dépenser le montant qui lui sera accordé en fonction des modalités de l'entente qui sera signée entre la MRC de Memphrémagog et le CSLE.

QUE la municipalité s'engage à transmettre le détail de ses dépenses dans le cadre du programme à chaque période de 6 mois à compter de la signature de l'entente, soit en octobre 2025, mars 2026, et octobre 2026 afin que la MRC puisse procéder à la reddition de comptes auprès du CSLE.

QU' une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

f. **Demande d'aide financière auprès du Réseau d'éclaireurs.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton veut promouvoir des projets visant l'amélioration de la santé psychologique de sa population par la création d'une communauté résiliente, bienveillante et solidaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau d'éclaireur a comme objectif de financer des projets qui favorisent le mieux-être de la population, en brisant l'isolement et en développant le sentiment d'appartenance à la communauté ;

2025-03-047

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton fasse une demande d'aide financière pour un montant de 3500 \$ auprès du

Réseau d'éclaireurs pour financer plusieurs projets communautaires qui seront organisés au cours de l'année 2025.

ADOPTÉE

- g. Demande de subvention auprès de la Caisse du lac Memphrémagog pour les travaux de reconstruction du chalet du parc municipal.**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins soutient financièrement des projets qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun et qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du parc municipal correspond aux objectifs visés par la Caisse, notamment en favorisant de nouvelles initiatives communautaires, telles que notre panoplie d'activités culturelles, sportives et récréatives, renforçant ainsi le rôle du chalet comme centre de la vie communautaire et sportive de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet structurant répond aux priorités de notre Plan stratégique 2020-2029 et aux objectifs de la Politique d'investissement de la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog ;

2025-03-048

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton présente une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog pour l'année 2025, pour un montant maximal de 120 000 \$ pour la reconstruction et l'acquisition de l'équipement pour le chalet du parc municipal ;

QUE la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu soient mandatées à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande et à l'obtention des fonds.

ADOPTÉE

9) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.**

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 4 mars 2025

Fournisseur	Description	Montant
APSAM	Formation - Signalisation des travaux routiers	95,00 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Février 2025	239,88 \$
CERIU Centre d'expertise et de recherche	Formation Gestion mise oeuvre des travaux municipaux	948,54 \$
CHRISTIAN PLANTE	Fil pour le puits - Chalet du parc	950,56 \$
COGEGO CONNEXIONS	Internet - Mars	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er mars au 1er avril 2025	220,75 \$
COMPTE VISA	Achat carte Visa Janvier 2025	4 764,32 \$
COOP DU GRAND-BOIS	Don pour projets communautaires	640,00 \$
COOP SANTÉ EASTMAN	Aide financière 2025	1 910,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Février 2025	1 836,97 \$
ESPACE MUNI	Facture d'abonnement annuel 2022-04-01-2023-03-31 (3)	294,34 \$
ESPACE VITAL	Révision du concept - Projet agrandissement chalet du parc	2 118,33 \$
EXCAVATION ANDRÉ VINCENT	Déneigement Mairie et entrée sentiers - pépine au parc	661,11 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Décembre 2024 et Janvier 2025	615,47 \$
INFORMATIQUE ASR	Support administrateur - serveur - services non démarré	48,87 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - frais location 17 février au 16 mars	126,42 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	4/6 - Déneigement - Février 2025	53 161,43 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnels au 21 février 2025	3 993,95 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Numéros civique (1)	25,87 \$
MÉCANO DU VILLAGE	Remplacement bras d'essui-glace sur le camion	105,70 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	Publication appel d'offres Ponceaux Bolton-Centre	789,19 \$
MÉGABURO INC.	Fourniture de bureau	705,85 \$
MÉGABURO INC.	Fourniture de bureau	155,48 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur	1 445,25 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Cartographie - Création de données PIIA	275,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Janvier 2025	910,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Février 2025	910,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Mars 2025	910,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Quote-parts diverses	35 470,00 \$
PETITS MOTEURS PMR	Réparation souffleuse	203,00 \$
remorque GATOR	Remorque pour station de lavage au Lac Libby	8 097,62 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Collecte-traitement encombrants Janvier-Février 2025	996,44 \$
REVENU QUÉBEC	Cotisation relative aux normes du travail 2024	226,88 \$
RICOVA SERVICES INC.	Ceullette et transport-Déchets et compost-Janvier 2025	5 240,09 \$
SAAQ	Immatriculation/Camion Ford 2025	483,10 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Chalet du parc	413,91 \$
STECOR INC.	Versement 3/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escalpement	3 058,34 \$

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AINÉS DE L'ESTRIE	Rencontre concertation régionale - Chargée de projets	15,00 \$
TREMBLAY GILLES	Déneigement viaduc - rang du Rocher	258,69 \$
TREMBLAY GILLES	Déneigement ch de la Mine - maison M. DeLavaltrie	287,44 \$
ZONE-ECO	Élimination matières organiques et résidentiels	1 068,48 \$
		133 723,71 \$

2025-03-049 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

11) AFFAIRES DIVERSES

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-050 **Il est proposé par Vincent Jarry appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h20, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurru
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, maire de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.